Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 91 (1940)

Heft: 1

Nachruf: Nos morts

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

traitée, écorce de démasclage ou écorce de levage. La branche spécialisée pour l'écorce de démasclage, surtout, a connu un grand essor durant ces dernières décades, par suite du développement de la fabrication du linoléum (qui a atteint un haut degré aussi en Suisse) et des matières isolantes à la base de liège. Les bouchonneries sont représentées surtout en France. Les centres les plus importants de l'industrie du liège, soit en Catalogne, ont souffert beaucoup pendant la guerre civile espagnole. De vastes étendues de forêts de liège, en Catalogne ainsi qu'en Estramadure, ont été dévastées; leur reconstitution exigera beaucoup d'années et de capitaux.

L'industrie bouchonnière, très développée en France, pays vinicole par excellence, a des ramifications aussi en Afrique française.
Le liège très élastique et surtout très léger (grâce à sa contexture
composée d'une infinité de cellules pleines d'air — lesquelles expliquent aussi son pouvoir isolant — cellules aux membranes élastiques de cellulose) est vendu — à ne considérer que la production des
bouchons — en quantités énormes dans tous les pays. A Paris, par
exemple, on consomme annuellement un milliard de bouchons —
environ trois millions de kilogrammes.

La culture du chêne-liège, ainsi que l'industrie et le commerce qui en dépendent, sont des branches très importantes de la structure économique des pays en question. E.A. (Londres).

NOS MORTS.

† Maurice Droz.

Fils unique du très regretté Numa Droz, c'est à Neuchâtel que naquit *Maurice Droz*, le 6 janvier 1873. De complexion délicate, dès sa naissance, il fut toujours d'une santé débile qui influença fortement sa carrière.

Ses parents l'avaient orienté vers la foresterie, dans l'espoir que l'air pur des forêts serait salutaire à sa santé; cet espoir ne se réalisa malheureusement pas.

Elève tout d'abord des classes de Neuchâtel, il suivit ensuite celles de la ville de Berne, lorsque ses parents s'installèrent dans la ville fédérale. Il put ainsi se familiariser avec la langue allemande et avec le patois bernois, qu'il parla toujours avec humour et brio.

A la sortie de l'Ecole forestière, Maurice Droz travailla pendant quelque temps dans la maison d'ingénieurs civils Frotté & Westermann, à Zurich, pour laquelle il étudia, dans le sud de notre pays surtout ainsi que dans le nord de l'Italie, des projets de routes et de chemins de fer.

Mais la forêt l'attirait et il accepta, en 1902, le poste d'adjoint au III^{me} arrondissement neuchâtelois, dont le siège était à Couvet. Au

bout de deux ans, il fut nommé inspecteur des forêts du V^{me} arrondissement au Locle, où il succéda à M. Albert Pillichody, devenu inspecteur fédéral.

Le climat des montagnes neuchâteloises ne lui convenant pas, il accepta, en 1906, un poste d'inspecteur forestier au Tessin, avec siège à Locarno. Très doué pour les langues, il parla bientôt l'italien, ainsi que les patois tessinois, et se fit apprécier rapidement par les populations avec lesquelles il entra en contact.



Maurice Droz 1873—1939.

Mais à nouveau miné par la maladie, il démissionna en 1917 pour rentrer dans son canton, en qualité d'adjoint au IVme arrondissement, comprenant le Val-de-Ruz. Cette nouvelle expérience ne lui fut pas favorable, car en 1919 son état de santé l'obligea à quitter ses fonctions, pour se soigner longuement. C'est à ce moment qu'il s'installa à Château-d'Oex, où il passa une vingtaine d'années et qu'il quitta, en 1938, pour se fixer à Genève.

Ces nombreux changements, à la recherche d'un climat mieux adapté à sa santé, l'empêchèrent de se consacrer longtemps aux mêmes forêts et de leur imprimer un caractère par un traitement suivi.

A Château-d'Oex, puis à Genève, Maurice Droz s'occupa de revisions de plans d'aménagement et d'études de projets de chemins; il

consacra beaucoup de temps à des traductions, d'allemand en français surtout. Le « Marché des bois », puis le « rapport annuel de l'Association suisse d'économie forestière » furent longtemps traduits par lui. Puis il ne craignit pas d'entreprendre et de mener à bien la traduction du livre de M. le Dr W. Schaedelin, professeur à l'Ecole forestière, sur « L'éclaircie », rendant ainsi un grand service à ses collègues, auxquels la langue allemande n'est pas très familière.

Maurice Droz était un esprit chercheur, qui s'intéressait à la politique — il avait de qui tenir — et se plaisait à en discuter longuement. C'est dans l'économie politique qu'il eût sans doute donné toute

sa mesure, pour autant que sa santé le lui eût permis. Il laisse à ses collègues le souvenir d'un fidèle et bon camarade.

Que sa famille veuille bien trouver ici l'expression de nos regrets sincères. Lz.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la cotisation annuelle de 12 fr., en utilisant le formulaire postal annexé à ce cahier (chèque VIII 11.645). Pour ceux qui ne l'auraient pas fait, cette cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstrasse 61.

Le Caissier: H. Fleisch.

COMMUNICATIONS.

Hormones de croissance des racines.

Bien que la régénération naturelle des forêts se pratique de plus en plus, il est certains cas en sylviculture où la plantation reste de rigueur. Ainsi, en montagne, la reforestation de surfaces nues ne peut guère se pratiquer autrement.

Pour garnir les vides, on a recours aujourd'hui aux essences auxiliaires, aux feuillus particulièrement.

Le bouturage a semblé, d'abord, le moyen rêvé pour faire vite et bon marché. On s'est bientôt aperçu qu'avec cette méthode le déchet était considérable. On a essayé, ensuite, pour la verne particulièrement, avec des chicots auxquels étaient encore attachées quelques racines. Finalement, c'est la méthode, longue mais sûre, du semis en pépinière qui a prévalu.

Aujourd'hui, il est question de revenir purement et simplement au bouturage et ceci non seulement pour quelques essences seulement, mais pour de très nombreuses espèces végétales!

Les hormones de croissance des plantes et des animaux, découverte relativement récente, sont obtenus aujourd'hui par synthèse et mis en vente dans le commerce. Ainsi, la maison Hoffmann-La Roche, à Bâle, lance un nouveau produit, le « Roche 202 », qui doit permettre le bouturage de presque toutes les plantes, de plusieurs ligneuses en particulier.

Nous avons fait avec ce produit un modeste essai, à l'aide des essences suivantes : érable plane, sorbier des oiseleurs et alisier, verne blanche, mélèze. Il suffit de tremper pendant quelques heures, dans le liquide fortement dilué avec de l'eau, la partie des boutures à mettre en terre, pour favoriser grandement la formation de racines.